

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023

Conseil Municipal du 16 mai 2024

Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . Elles sont équilibrées.

SOMMAIRE

I. Structure du compte administratif	4
II. Section de fonctionnement	4
1. Dépenses de fonctionnement.....	5
Dépenses réelles de fonctionnement.....	5
Dépenses d'ordre.....	6
2. Recettes de fonctionnement	7
Recettes réelles de fonctionnement.....	7
Recettes d'ordre	9
III. Section d'investissement	10
1. Dépenses d'investissement	11
Dépenses d'équipement.....	11
Dépenses financières.....	11
Dépenses d'ordre.....	11
2. Recettes d'investissement	12
Recette d'équipement	12
Recette financières	12
Recette d'ordre	12

W.

I. Structure du compte administratif

Le compte administratif de l'exercice 2023 enregistre 47.2 millions d'euros (M€) de mouvement budgétaire en recettes et 33.5 M€ en dépenses, générant ainsi un résultat de 13.7 M€

En €	Recettes (R)	Dépenses (D)	Solde (R-D)
Section de fonctionnement	27 486 959.74	22 687 372.67	+4 799 587.07
Résultat de fonctionnement N-1	2 819 500.13	0.00	+ 2 819 500.13
Résultat net de fonctionnement 2023	30 306 459.87	22 687 372.67	7 619 087.20
Section d'investissement	8 446 451.25	10 819 145.32	-2 372 694.07
Résultat d'investissement N-1	8 541 685.85	0.00	8 541 685.85
Résultat net d'investissement 2023	16 988 137.10	10 819 145.32	6 168 991.78
Résultat global de clôture	47 294 596.97	33 506 517.99	+13 788 078.98
Restes à réaliser	2 976 000.00	4 423 854.00	-1 447 854.00
Résultat net global de clôture	50 270 596.97	37 930 371.99	+12 340 224.98

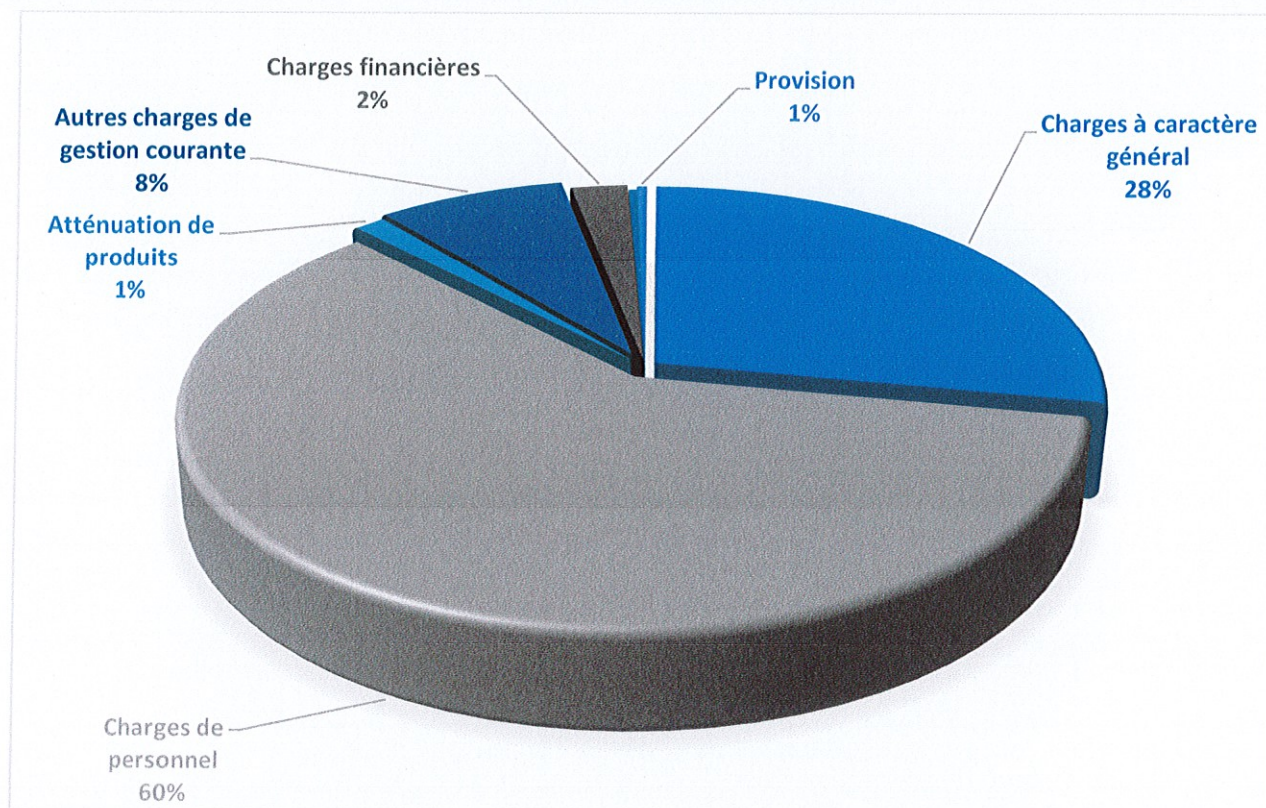
II. Section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle se répartissent par chapitre de la façon suivantes :

	CA2022	CA2023	% Evolution
Section de fonctionnement – Dépenses (en €)	20 712 843.77	22 687 372.67	+9.53%
011 - Charges à caractère général	5 524 096.86	5 697 471.14	+3.14%
012 - Charges de personnel	11 493 456.03	12 217 214.22	+6.30%
014 – atténuation de produits	204 343.00	265 349.00	+29.85%
65 - Autres charges de gestion courante	1 464 360.54	1 607 354.86	+9.76%
66 – Charges financières	514 572.10	485 162.41	-5.72%
67 - Charges exceptionnelles	49 812.71	69 928.51	+40.38%
68 - Provision	226 098.81	87 280.00	-61.4%
042 – Opérations d'ordre	1 236 103.72	2 257 612.53	+82.64%

	CA 2022	CA 2023	% Evolution
Section de fonctionnement – Recettes (en €)	25 098 387.96	30 306 459.87	+20.75%
013 - Atténuations de charges	96 533.24	90 408.94	-6.34%
70 – Produits des services	1 922 872.11	2 421 939.68	+25.95%
73 – Impôts et taxes	15 950 467.19	18 212 576.05	+14.18%
74 – Dotations, subventions et participations	5 814 205.15	4 480 888.20	-22.93%
75 – Autres produits de gestion	615 038.43	633 242.06	+2.96%
76 – Produits financiers	127 169.28	127 169.28	=
77 - Produits exceptionnels	572 102.56	1 470 303.15	+157.00%
78 – Reprise sur provisions	0.00	15 411.06	
042 – Opérations d'ordre	0.00	35 021.32	
Résultat N - 1	1 433 955.94	2 819 500.13	+96.62%

1. Dépenses de fonctionnement**Dépenses réelles de fonctionnement****20 429 760.14 €****Chapitre 011 Charges à caractère général****5 697 471.14 €**

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Ces charges représentent 27.89% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre est réalisé à 76.02%

Chapitre 012 Charges de personnel**12 217 214.22 €**

Les charges de personnel représentent 59.80% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles évoluent de +6.30% par rapport à 2022.

Les éléments qui ont impactés ce chapitre au cours de l'année sont :

- la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Chapitre 014 Atténuation des charges**265 349.00 €**

Il s'agit du reversement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales).

Cette charge représente 1.30% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**1 607 354.86 €**

Ce chapitre comprend :

➤ Les subventions aux associations	724 203.47 €
➤ Les contributions obligatoires notamment le contingent incendie	377 114.23 €
➤ La subvention d'équilibre du budget du CCAS	244 436.00 €
➤ Les indemnités et les cotisations sociales des élus	203 011.17 €
➤ Les admissions en non-valeur	56 778.22 €

Ces charges représentent 7.87% des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières**485 162.41 €**

Ce poste concerne les intérêts de la dette qui représente 2.37% des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles**69 928.51 €**

Dans ce chapitre figure essentiellement les titres annulés
Il représente 0.34% des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 68 Provision**87 280.00 €**

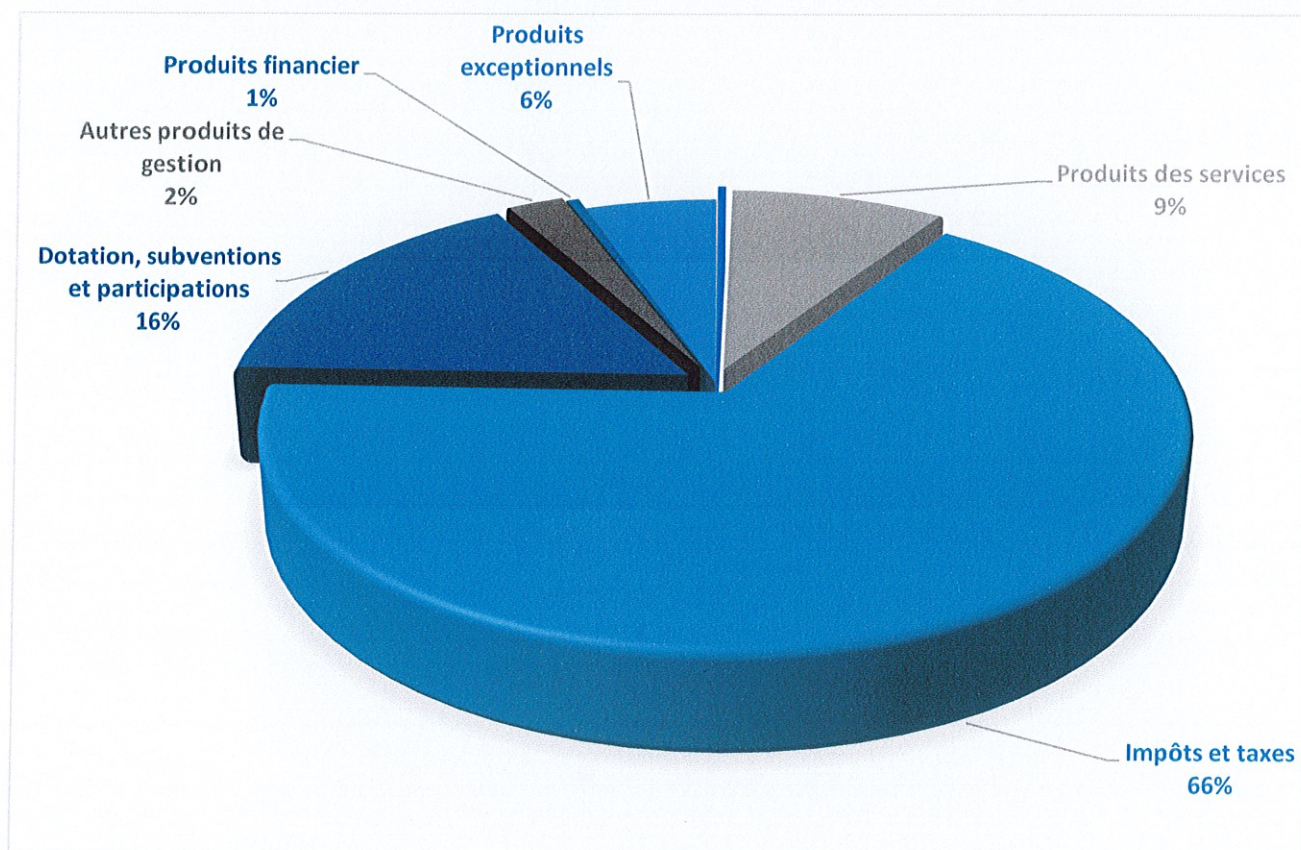
Ce chapitre comprend une provision pour garantie d'emprunt
Il représente 0.42% des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses d'ordre**2 257 612.53 €**

Ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

➤ Autres	1 245 242.66 €
➤ Dotations aux amortissements	807 871.21 €
➤ Plus-values sur cession	204 498.66 €

H.

2. Recettes de fonctionnement**Recettes réelles de fonctionnement****27 451 938.42 €****Chapitre 013 Atténuation de charges****90 408.94 €**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Ce chapitre représente 0.33% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 70 Produits des services**2 421 939.68 €**

Ce chapitre comprend les produits de concession cimetière, les redevances d'occupations du domaine public, le paiement des services divers (ALSH, périscolaire, cantine, petite enfance ...)

Ce chapitre représente 8.82% des recettes réelles de fonctionnement.

H.

Chapitre 73 Impôts et taxes**18 212 576.05 €****Contributions directes :****14 780 470.00 €**

	Bases effectives 2022	Basse effectives 2023	Variation 2022/2023	Taux 2023	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	29 320 781	31 492 708	+7.41%	37.17	11 705 839.56
Taxe foncière non bâti	73 095	78 679	+7.64%	115.57	90 929.32
Taxe Habitation	968 837	1 433 835	+48.00%	16.24	232 854.80
Coefficient correcteur					2 750 846.32
Total					14 780 470.00

**Attribution de compensation****1 504 637.23 €**

L'attribution de compensation est un reversement effectué par les intercommunalités à fiscalité propre. Elle est versée à la ville par la communauté d'agglomération Plaine Vallée, la contribution économique territoriale étant désormais perçue par l'EPCI.

Elle est reversée aux communes, déduction faite des charges transférées.

Pour rappel, les charges transférées sont les suivantes :

- *Police municipale* : 1 024 176.06€
- *Mise à disposition de la Vague* : 16 328.38€
- *Scolaire la vague* : 12 437.50€
- *Pack lecture* : 7 756.00€
- *Vidéoprotection* : 1 027.56€

**Dotation de solidarité communautaire****65 161.64 €**

Cette dotation facultative est versée par la communauté d'agglomération et compense aux commune une partie de la croissance du produit fiscal communautaire.

**Fiscalité indirecte****1 862 307.18 €**

Elle comprend :

- Droit de mutation : 757 689.70€
- Prélèvement sur les produits des jeux : 512 624.46€
- Taxe sur l'électricité : 309 235.55€
- Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds (FSRIF) : 149 114.00€
- Droit de place : 108 978.39€
- TLPE : 14 705.08€

Le chapitre 73 représente 66.34% des recettes réelles de fonctionnement.

H.

Chapitre 74 Dotations et participations**4 480 888.20 €****Les dotations de l'Etat****2 963 953.03 €**

Il s'agit principalement de la dotation forfaitaire au sein de la DGF qui comprend les montants suivants :

- DGF : 1 963 304.00€
- DNP : 263 417.00€
- DSU : 96 752.00€

Les autres dotations sont :

- Fonds de compensation nuisance aéroportuaires : 244 463.97€
- FDPTP (fond départemental de la taxe professionnelle) : 131 368.13€
- Compensation au titre des exonération des taxes foncières : 130 216.00€
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 59 469.00€
- FCTVA (fonctionnement) : 37 519.93€
- Dotation pour les titres sécurisés : 33 321.00€
- Participation au recensement : 3 316.00€

**Les participations****1 516 935.17 €**

Il s'agit des subventions et participations attribuées par les organismes suivants :

- CAF (prestation de service et contrat enfance jeunesse) : 1 341 209.43
- Etat (extension horaire médiathèque, contrat de ville ...) : 153 495.74€
- Département (mise à disposition gymnase, match coupe du monde rugby) : 22 230.00€

Le chapitre 74 représente 16.32% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante**633 242.06 €**

Ce chapitre concerne les revenus des immeubles

Il représente 2.31% des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 76 Produit financier**127 169.28 €**

Ce chapitre concerne le fond de soutien pour emprunt structuré

Il représente 0.46% des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 77 Produits exceptionnels**1 470 303.15 €**

Ce chapitre comprend essentiellement la régularisation des charges constatées l'année précédente, de remboursement d'assurances et du produit des cession.

Ce chapitre représente 5.36% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 78 Reprise sur provision**15 411.06 €****Recettes d'ordre****35 021.32 €**

Ces recettes ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.



Moins-values sur cession

35 021.32 €

III. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

	CA 2022	CA 2023
Section d'investissement – Dépenses (en €)	11 329 733.92	10 819 145.32
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	11 403.32
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 546 560.03	1 620 487.95
20 – Immobilisations incorporelles	37 028.76	52 643.34
204 – Subvention équipement	2 810.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	2 695 493.35	4 150 940.00
23 – Immobilisations en cours	6 793 852.52	4 630 807.85
27 – Remboursement de prêt	0.00	1 220.00
Opération patrimoniale	253 989.26	316 621.54
Opérations d'ordre	0.00	35 021.32

	CA 2022	CA 2023
Section d'investissement – Recettes(en €)	19 871 419.77	16 988 137.10
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 303 068.51	4 563 246.74
13 – subventions d'investissement	1 862 376.96	901 356.71
16 – Emprunts et dettes assimilées	15 646.08	5 854.00
21 – Immobilisation corporelles	340 000.00	1 091 002.39
Opération patrimoniale	253 989.26	316 621.54
Opérations d'ordre	1 236 103.72	1 568 369.87
Résultat n-1	11 860 235.24	8 541 685.85

H.

1. Dépenses d'investissement**Dépenses d'équipement 8 834 391.19 €**

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à 33.00%. Elles se répartissent ainsi :

Immobilisation incorporelle	52 643.34 €
--	--------------------

Sont compris :

- Licences informatiques : 27 913.34€
- Les frais d'études : 24 730.00€

Acquisition foncière	1 762 913.72 €
---	-----------------------

Travaux	1 938 239.69 €
--	-----------------------

Sont compris :

- Réseaux : 556 851.04€
- Autres bâtiments : 556 953.92€
- Voirie : 369 301.45€
- Bâtiments scolaires : 328 584.41€
- Hôtel de Ville : 79 047.56€
- Aménagement de terrains (plantation, aires de jeux ...) : 47 501.31€

Matériel et mobilier	449 786.59 €
---	---------------------

Sont compris :

- Autres immobilisations corporelles : 181 199.42
- Matériel informatique : 112 923.17€
- Outillage : 82 148.79€
- Parc automobile : 41 503.72€
- Mobilier : 32 011.49€

Construction de l'espace culturel	4 630 807.85 €
--	-----------------------

Dépenses financières 1 620 487.95 €

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Remboursement en capital des emprunts (art.1641 et 16441) | 1 613 444.95 € |
| ➤ Restitution de dépôts de garantie reçus (art.165) | 7 043.00 € |

Dépenses d'ordre 351 642.86 €

- | | |
|----------------------------|--------------|
| ➤ Opération patrimoniales | 316 621.54 € |
| ➤ Moins-values de cessions | 35 021.32 € |

2. Recettes d'investissement**Recette d'équipement 1 992 359.10 €****Subvention 901 356.71 €**

Sont compris :

- Etat :
 - Remplacement fenêtres HDV : 188 751.00€
 - Construction de l'espace culturel : 79 900.00€
 - Réhabilitation propriété Bailly : 21 000.00€
- Région :
 - Construction de l'espace culturel : 498 800.17€
- Département
 - Sécurisation collège Descartes : 6 560.14€
- Agglomération
 - Construction aire de jeux : 45 687.60€
 - Sécurisation HDV : 17 784.00

Immobilisation corporelle 1 091 002.39 €**Recette financières 4 569 100.74 €**

- FCTVA (art.10222) 1 449 462.64 €
- Taxe d'aménagement (art.10228) 113 784.10 €
- Affectation du résultat N-1 (art.1068) 3 000 000 €
- Dépôt de garantie reçu (art.165) 5 854.00 €

Recette d'ordre 10 426 677.26 €

- Résultat d'investissement 2022 8 541 685.85 €
- Dotation aux amortissements 807 871.21 €
- Cessions 760 498.66 €
- Opération patrimoniales 316 621.54 €

H.